



Tarifs modulés



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de la Zorn

Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

Communauté de Communes du PAYS DE LA ZORN

De Septembre 2026 à Août 2027

Les tarifs affichés sont des tarifs subventionnés par la Communauté de Commune et par la CAF.

Si vous n'habitez pas la Communauté de Commune, vous ne pouvez pas bénéficier du tarif subventionné.

> Les tarifs affichés sont majorés de 20%.

Les tarifs minimum et maximum sont appliqués pour les quotients familiaux plancher et plafond suivants:

Quotient Familial Plancher : 400

Quotient Familial Plafond : 2500

	HABITANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES						HORS COMCOM	
	Mini-T1 <= 400	401 < T2 <=1000	1001 < T3 <=1500	1501 < T4 <=2000	2001 < T5 <=2500	T6 > 2500	Mini	Maxi
Forfait à l'acte, jours scolaire (contrat sur l'année).								
Matin extension (1 heure)	4,70 €	5,00 €	5,50 €	5,90 €	6,40 €	6,60 €	5,60 €	7,90 €
Midi	11,30 €	11,90 €	13,10 €	14,20 €	15,20 €	15,80 €	13,60 €	19,00 €
Soir (jusqu'à 18h30)	5,10 €	5,30 €	5,90 €	6,30 €	6,80 €	7,10 €	6,10 €	8,50 €
Midi + Soir (même nombre de jours midi et soir)	15,60 €	16,30 €	18,10 €	19,50 €	20,90 €	21,80 €	18,70 €	26,20 €
Forfait à l'acte, mercredis (contrat sur l'année)								
Matin extension (7h30-8h00)*	8,50 €	9,00 €	9,90 €	10,60 €	11,50 €	11,90 €	10,20 €	14,30 €
1/2 journée mercredi sans repas (8h00-12h00 ou 14h00-18h00)	13,50 €	14,30 €	15,70 €	17,00 €	18,30 €	18,90 €	16,20 €	22,70 €
1/2 journée mercredi avec repas (8h00-14h00 ou 12h00-18h00)	15,00 €	15,80 €	17,20 €	18,50 €	19,80 €	20,40 €	18,00 €	24,50 €
Mercredis	16,90 €	17,90 €	19,60 €	21,20 €	22,80 €	23,60 €	20,30 €	28,30 €
Soir extension (18h00-18h30)*	8,50 €	8,50 €	9,30 €	11,10 €	11,80 €	11,90 €	10,20 €	14,30 €
Vacances scolaires								
Journée	22,80 €	24,10 €	26,50 €	28,60 €	30,80 €	31,90 €	27,40 €	38,30 €
Semaine de 4 jours	77,90 €	82,40 €	90,50 €	97,90 €	105,40 €	109,10 €	93,50 €	130,90 €
Semaine de 5 jours	86,60 €	91,50 €	100,60 €	108,80 €	117,10 €	121,20 €	103,90 €	145,40 €

* Sur Hochfelden

Date : 23/06/2026

Visa de la collectivité



Pierre-Alexandre KUBLER
Directeur Général